

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Frontenay-Rohan-Rohan

Séance du 15 janvier 2019

Objet : révision des tarifs du cimetière

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} février 2019 :

Désignation	Nouveaux tarifs à compter du 01.02.2019			Observations
	15 ans	30 ans	50 ans	
Concession 2 m2 (pour cercueil)				
		160.00	250.00	
Concession 1 m2 (pour urne)	15 ans	30 ans	50 ans	
		110.00	175.00	
Columbarium (monument collectif aérien)	15 ans	30 ans	50 ans	Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles
	250.00	470.00	700.00	
Cavurnes (monument collectif enterré)	15 ans	30 ans	50 ans	Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles
	250.00	470.00	700.00	
Jardin du souvenir (pour dispersion des cendres)	50.00			Plaque fournie, gravure normalisée à la charge des familles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs du cimetière.

Fait et délibéré, les mois, jours et an que dessus

Le Maire,

Bernard BARAUD

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 23.01.2019

Et publication du : 23.01.2019

Le Maire, Bernard BARAUD

